

Délibération n° 2026-28

Objet : Commissions municipales - Création et désignation des membres

Membres en exercice :	23
Présent.e.s :	21
Pouvoir.s :	1
Absent.e.s :	1
Votant.e.s :	22

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 22 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 25/03/2026
- date de publication : 25/03/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le dix-huit mars, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENT, maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Géraud PAPON, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Matthieu TABURET, Monsieur Christophe HERRMANN, Madame Nadine MICOUD, Monsieur Dimitri DEBOUDT, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Stéphanie LECLERC, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Florence GIRAULT, Monsieur Camille NADAN, Madame Julie VINCIGUERRA, Monsieur Philippe GASNIER, Madame DUBREUIL Nathalie, Monsieur Christophe THORIGNY, Madame Magali BABUSIAUX, Monsieur Jean-Luc ARLOT.

A / ont donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Matthieu TABURET.

Absent.e.s :

Madame Christine BOULAY (excusée).

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Agnès NARCY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 037-213701790-20260322-DELIB_2026_28-DE



Monsieur Bruno FENET, maire, expose :

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Conformément à l'article L2121-21, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Outre ces dispositions légiférées, les modalités d'organisation des commissions sont fixées dans le règlement intérieur du conseil municipal.

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer de nouvelles commissions municipales et d'en désigner les membres ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE DE CRÉER**, pour la durée du mandat, les commissions municipales suivantes :

- Commission : **CULTURE ET COMMUNICATION** ;
- Commission : **ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX, SÉCURITÉ ET TRANSPORTS** ;
- Commission : **ENFANCE, JEUNESSE ET AÎNÉS** ;
- Commission : **BÂTIMENT ET PATRIMOINE** ;
- Commission : **URBANISME ET ENVIRONNEMENT** ;
- Commission : **SPORT ET ASSOCIATIONS** ;
- Commission : **FINANCES**.

- **FIXE**, en plus du maire qui est président de droit, le nombre de membres composant chaque commission comme suit :

- Commission : **CULTURE ET COMMUNICATION** : **11** membres ;
- Commission : **ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX, SÉCURITÉ ET TRANSPORTS** : **9** membres ;
- Commission : **ENFANCE, JEUNESSE ET AÎNÉS** : **9** membres ;
- Commission : **BÂTIMENT ET PATRIMOINE** : **12** membres ;
- Commission : **URBANISME ET ENVIRONNEMENT** : **10** membres ;
- Commission : **SPORT ET ASSOCIATIONS** : **9** membres ;
- Commission : **FINANCES** : **9** membres .



- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à la nomination des membres qui composent les commissions *supra* à main levée (à la demande de l'unanimité du conseil municipal) et à l'unanimité, comme suit :

CULTURE ET COMMUNICATION	ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX, SÉCURITÉ ET TRANSPORTS	ENFANCE, JEUNESSE ET AÎNÉS
11 membres	9 membres	9 membres
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Agnès NARCY ❖ Julie VINCIGUERRA ❖ Stéphanie BORREGA ❖ Jean-Luc ARLOT ❖ Nathalie DUBREUIL ❖ Laurent MARCHAIS ❖ Eugénie TERRIEN ❖ Marie-Christine CAUWET ❖ Nadine MICOUD ❖ Damien MORIEUX ❖ 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Géraud PAPON ❖ Dimitri DEBOUDT ❖ Philippe GASNIER ❖ Camille NADAN ❖ Christophe THORIGNY ❖ Jean-Marc GILET ❖ Stéphanie LECLERC ❖ Christophe HERRMANN ❖ Laurent MARCHAIS 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Eugénie TERRIEN ❖ Florence GIRAULT ❖ Julie VINCIGUERRA ❖ Stéphanie BORREGA ❖ Agnès NARCY ❖ Nathalie DUBREUIL ❖ Damien MORIEUX ❖ Magali BABUSIAUX ❖
BÂTIMENT ET PATRIMOINE	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	SPORT ET ASSOCIATIONS
12 membres	10 membres	9 membres
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Damien MORIEUX ❖ Dimitri DEBOUDT ❖ Camille NADAN ❖ Christophe THORIGNY ❖ Jean-Marc GILET ❖ Stéphanie LECLERC ❖ Christophe HERRMANN ❖ Agnès NARCY ❖ Géraud PAPON ❖ Marie-Christine CAUWET ❖ Nadine MICOUD ❖ Philippe GASNIER 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Marie-Christine CAUWET ❖ Philippe GASNIER ❖ Camille NADAN ❖ Christophe THORIGNY ❖ Jean-Marc GILET ❖ Stéphanie LECLERC ❖ Christophe HERRMANN ❖ Géraud PAPON ❖ Eugénie TERRIEN ❖ Matthieu TABURET 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Matthieu TABURET ❖ Dimitri DEBOUDT ❖ Philippe GASNIER ❖ Jean-Luc ARLOT ❖ Nathalie DUBREUIL ❖ Laurent MARCHAIS ❖ Nadine MICOUD ❖ Magali BABUSIAUX ❖
FINANCES		
9 membres		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Stéphanie LECLERC ❖ Dimitri DEBOUDT ❖ Florence GIRAULT ❖ Jean-Marc GILET ❖ Agnès NARCY 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Eugénie TERRIEN ❖ Géraud PAPON ❖ Marie-Christine CAUWET ❖ Matthieu TABURET 	<p>Envoyé en préfecture le 25/03/2026 Reçu en préfecture le 25/03/2026 Publié le 25/03/2026 ID : 037-213701790-20260322-DELIB_2026_28-DE</p> 

Secrétaire de séance,

Agnès NARCY

Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET